

- **ORDRE DU JOUR** : Responsables commissions communales - Gestion des déchets verts - Terrain communal - Isolation église - Travaux de l'étang - Entretien des bois - Taxe de séjour gîtes - Questions diverses...

PRÉSENTS : Christophe GUILLET – Guy DUROCHAT – Marie-Claude RAVAZ – Claude JACQUEMET - Sophie LAJARA – Johan BOURDIN — Christian NURY - Anthony RAVAZ – Lucile WATTELLE – Sylvain VOITURIER

ABSENTS/EXCUSES : Evelyne CARRIER

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Anthony RAVAZ

Le Conseil approuve le compte-rendu du 10 juillet 2020.

Responsables commissions communales

Monsieur le Maire souhaite qu'un responsable soit désigné par commission.

Gestion des déchets verts

Compte-tenu du trop plein de la décharge des déchets verts en Narse, il est nécessaire de faire une demande à la DDT pour les faire brûler. Dès que l'arrêté de sécheresse sera levé, la demande sera faite. Le Conseil estime qu'il faut répéter l'opération une fois par an. Si la demande est rejetée, la décharge sera fermée et les administrés devront se rendre à la déchetterie.

Terrain communal

Pour financer les VRD de la MARPA, il faut envisager de vendre le terrain communal situé chemin de l'Épine.

A ce jour, une seule partie est constructible, au bord de la route, en continuité avec les habitations existantes.

Le Conseil accepte de mettre en vente le terrain à 30 €/m² et envisage de la diviser en 2 parcelles si nécessaire.

Isolation des bâtiments communaux

Monsieur le Maire propose d'isoler les combles de l'église en profitant des aides de l'Etat, sous réserve que le projet soit réalisable. Anthony RAVAZ estime qu'il n'est pas possible de le faire à l'église.

Sophie LAJARA propose d'étudier l'isolation du vide-sanitaire des gîtes de l'étang.

Après en avoir débattu, le Conseil renonce car les bâtiments communaux ne sont pas adaptés à l'isolation des combles.

Travaux de l'étang

Pour finir les travaux de l'étang, il faudrait réaliser le busage du trop-plein.

Le coût des travaux s'élèvent à 1 807.20 € HT de fournitures et de maximum 1 200 € HT de location de pelle pour 5 jours.

Le Conseil valide les travaux et les virements de crédit ci-dessous :

De l'opération 71 « gîte de séjour » à l'opération 111 « aménagement de l'étang » = 3200 €.

Entretien des bois

Mr le Maire souhaite que la commission bois se réunisse et rencontre Mr FAGOT de l'ONF pour aborder le problème des bois secs au croisement de Termant.

Taxe de séjour gîtes

Suite au changement de régie de la taxe de séjour, le Conseil est informé que le tarif de la taxe de séjour des gîtes est de 0.44 €/pers majeure/nuit. L'ancienne taxe était de 0.24 €.

Pour rappel, la commune a repris la gestion des réservations des gîtes de l'étang en gestion mixte avec les Gîtes de France de l'Ain. Par conséquent, la régie de recettes doit être modifiée pour pouvoir encaisser les chèques des gîtes de l'étang directement.

Point sur le compte administratif de la commune à ce jour :

Fonctionnement (par chapitre) :

Chapitre	Libellé	Budget 2020	Réalisé CA 2020
DEPENSES			
011	Charges à caractère générale	90400.00	46455.48
012	Charges de personnel	71650.00	54938.41
014	Atténuations de produits	14200.00	0.00
023	Virement section investissement	31073.65	
042	Opérations d'ordre entre section	804.34	804.34
65	Autres charges gestion courante	62160.00	37907.89
66	Charges financières	5300.00	5098.90
67	Charges exceptionnelles	50.00	10.50
	TOTAL DEPENSES	275637.99	145215.52
RECETTES			
002	Excédent antérieur reporté	44637.99	
013	Atténuations de charges	2300.00	0.00
70	Produits des services	10800.00	0.00
73	Impôts et taxes	83300.00	121277.05
74	Dotations et participations	101900.00	44838.43
75	Autres produits gestion courante	32000.00	10821.25
77	Produits exceptionnels	700.00	0.00
	TOTAL RECETTES	275637.99	176936.73

Investissement (par opération)

OPERATION	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
		BP prévu	CA réalisé	BP prévu	CA réalisé
	Emprunts	31500.00	26411.54	58000.00	58000.00
	FCTVA/TA	0	0	20500.00	19677.20
	Aménagement de l'étang	38100.00	37480.92	12300.00	0
	Achat matériel	25200.00	14668.70	0	0
	Aménagement nouveau gîte	25277.99	8866.80	0	0
	Abribus	2660.00	2650.34	0	0

Questions diverses

- **Cérémonies** : les 3 cérémonies annuelles sont maintenues
- Les **comptes-rendus de Conseil Communautaires d'HBA** sont consultables en mairie
- **Autorisation d'urbanisme**

A ce jour, 2 permis de construire et 3 déclarations préalables ont été déposés en mairie :

PC n°1 : FAVARO Vincent : aménagement d'une grange en gîte

PC n°2 : VOITURIER Sylvain : transformation d'un garage et fermeture d'une veranda

DP n°1 : WATTELLE Benoît : construction d'un abri de jardin

DP n°2 : GAEC DES NARCISSSES : réfection d'une partie de la toiture de la stabulation

DP n°3 : BEST Vincent : construction d'une veranda

- **MARPA** : la commune attend le projet de convention de mandat pour signature. Ensuite l'appel d'offres sera lancé. Compte-tenu du retard important de cette opération, nous avons demandé une prolongation de délai des subventions attendues.

- **RPI Aranc/Evosges** :

Pour information, l'effectif de cette rentrée est de :

- 20 élèves à Evosges du CE2 au CM2

- 13 élèves à Aranc du CP au CE1

- 17 élèves à Aranc en maternelle

Suite à l'arrêt de la prestation d'Hauteville Traiteur concernant la livraison des repas de cantine, le SIVU scolaire a signé une convention avec H3S, nouveau prestataire en partenariat avec Sud Est Restauration. La commune a acheté un réfrigérateur pour le gîte réservé à la cantine scolaire.

La rentrée s'est bien passée avec un protocole sanitaire assoupli pour permettre à tous les élèves d'être accueillis en présentiel.

- **Les élections régionales et départementales** sont prévues le même jour en mars 2021. Le Conseil est donc obligé d'acheter une 2^{ème} urne réglementaire.
- **Les travaux du nouveau gîte** avancent, Monsieur le Maire donne rendez-vous aux Conseillers sur place pour le visiter lors de la prochaine réunion de Conseil.
- **Une barque** jusqu'alors entreposée dans les parcs va être installer au bord de l'étang.
- **Le site d'escalade** situé sur la commune d'Argis en dessous du Sangle prend de l'ampleur. Quelques voitures viennent se garer au Boujon
- Mme LAJARA demande s'il serait possible de demander à la DDT de procéder à un **marquage au sol** de pointillés sur la départementale entre Oncieu-Evosges-Aranc qui serait bénéfique en cas de brouillard et délimiterait mieux la route lors de croisement de véhicules.
- **Le site internet** de la commune d'Evosges est en ligne à l'adresse suivante : **evosges.fr**
- **La manifestation annuelle du 8 décembre** organisée par la Comité d'Animation reste en suspens à ce jour compte-tenu de la situation sanitaire.
- **Le prochain Conseil aura lieu le 5 novembre 2020 à 20h00.**